



Bruges

APPEL A CANDIDATURE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BRUGES

ANNEXE N°2 – FICHE DES EMPLACEMENTS SOUHAITES

Merci de cocher la/les case(s) correspondant à votre demande en indiquant l'autorisation souhaitée par ordre de préférence (de 1 à 5) le cas échéant :

<u>Autorisation n°1</u> Terrefort Du lundi au vendredi de 11h à 15h Restauration rapide	
<u>Autorisation n°2</u> Parc Ausone/ Aire de jeu Eté : de 14h à 19h Hiver : de 14h à 18h30 Restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides	
<u>Autorisation n°3</u> Parc Ausone / Belvédère Parc Ausone Eté : de 14h à 19h Hiver : de 14h à 18h30 Restauration sucrée/confiserie, boissons chaudes et froides	
<u>Autorisation n°4</u> Esplanade Charles de Gaulle Lundi soir de 18h à 22h Restauration rapide de pizzas et produits italiens	
<u>Autorisation n°5</u> Esplanade Charles de Gaulle Vendredi soir de 18h à 22h Restauration rapide asiatique	
<u>Autorisation n°6</u> Place Jean Moulin Possibilité tous les soirs de 18h à 22h Restauration rapide	

<u>Autorisation n°7</u> Place Jean Moulin Samedi et dimanche de 7h30 à 14h30 Rôtisseur	
<u>Autorisation n°8</u> Avenue de Chavailles Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 14h30 Restauration rapide plats cuisinés/ burgers	
<u>Autorisation n°9</u> Du lundi au vendredi de 16h00 à 21h30 Restauration asiatique	

Une seule autorisation par commerçant ne sera délivrée.

- J'ai bien pris connaissance des conditions particulières du cahier des charges qui seront reprises dans l'arrêté du Maire portant autorisation d'occupation du domaine public si ma candidature venait à être retenue.

Date :

Signature :